



# Veille réglementaire Environnement

BULLETIN DE JANVIER 2020

1	REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE .....	2
2	REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE .....	14
3	PROJETS DE REGLEMENTATION/LEGISLATION .....	16

## Légende

 Nouveau Texte	 Texte modifié	 Texte Abrogé	 Projet de texte
---	---	--	---

### Mentions légales © by Novallia

Ce Bulletin représente une compilation de textes et références provenant de sources officielles. Si les textes pris individuellement ne sont pas protégés, leur compilation et les commentaires le sont. Les copies, sous quelque format que ce soit, de pages entières ou des commentaires ne sont pas autorisés sans accord écrit de NOVALLIA. Si le présent Bulletin sert de base à une mise en ligne interne (Intranet) de Veille Réglementaire, la source doit être mentionnée. Les copies sur des sites libres d'accès ou d'accès restreint sont également soumises à autorisation et à mention de la source.

### Novallia SAS

SAS au capital de 480000 € - RCS Paris 844 649 442 00010 - APE: 7490B - N° TVA: FR72844649442

Organisme de formation - N° de déclaration d'activité (NDA) 11755670675

Siège Social : 162 Boulevard Malesherbes - 75017 Paris. Tél : 01 44 29 92 50


<http://www.groupe-novallia.com>





# 1 REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE

## 1.1 ICPE


### Activités particulières


<b>Arrêté du 09 décembre 2019 pris en application de l'article R. 515-118 du code de l'environnement</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0009 du 11 janvier 2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet arrêté fixe la liste des opérations collectives de sécurité qui peuvent faire l'objet d'une gestion mutualisée entre les industriels présents sur une même plateforme.</li> </ul>		

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles L515-1 à L515-26 - Dispositions particulières à certaines installations</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Ordonnance 2020-7 du 06 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0005 du 07 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Installations concernées : carrière, stockage souterrain de produits dangereux, SEVESO, opérations soumises à agrément, élimination de déchets, PPRT, installations d'élevage	
<b>Contenu de la modification</b>	A l'article L. 515-25, le mot : « exigences » est remplacé par le mot : « intérêts ».	


<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles L517-1 à L517-2 - Autres dispositions</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Ordonnance 2020-7 du 06 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0005 du 07 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Défense	
<b>Contenu de la modification</b>	<p>Le dernier alinéa de l'article L. 517-1 est remplacé par les dispositions suivantes :</p> <p>« Pour l'application des dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre 1er et du présent titre aux installations classées pour la protection de l'environnement relevant du ministère de la défense, ne peuvent figurer dans un dossier soumis à enquête publique, ni être communiqués, mis à disposition du public ou soumis à consultation ou à participation du public :</p> <p>« 1° Des éléments soumis à des règles de protection du secret de la défense nationale ;</p> <p>« 2° Des éléments nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la défense nationale et de la sécurité publique. ».</p>	


### Généralités sur les ICPE

<b>Instruction du 31 décembre 2019 relative aux actions nationales de l'inspection des installations classées pour l'année 2020</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de la transition écologique et solidaire	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette instruction fixe le programme de travail de l'inspection des installations classées pour l'année 2020.</li> </ul>		

<b>Texte abrogé</b>	<b>Instruction du 04 décembre 2018 sur les actions nationales 2019 de l'inspection des installations classées</b>	
<b>Texte d'abrogation</b>	Instruction du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - Ministère de la transition écologique et solidaire)	
<b>Date d'abrogation</b>	01/01/2020	


### Rubriques


<b>Arrêté du 13 décembre 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1978 (installations et activités utilisant des solvants organiques) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0014 du 17 janvier 2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet arrêté définit l'ensemble des dispositions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique n°1978 relative aux installations et activités listées à l'annexe VII de la directive n° 2010/75/UE du 24/11/10 relative aux émissions industrielles.</li> </ul>		

Texte abrogé	<b>Arrêté du 15 décembre 2009 fixant certains seuils et critères mentionnés aux articles R. 512-33 et R. 512-54 du code de l'environnement</b>	
Texte d'abrogation	Arrêté du 13 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0014 du 17 janvier 2020)	
Date d'abrogation	18/01/2020	

## 1.2 Air


### Gaz à effet de serre (GES)

<b>Arrêté du 07 janvier 2020 fixant le montant de la valeur moyenne du quota d'émission de gaz à effet de serre au titre de l'année 2018</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0013 du 16 janvier 2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet arrêté fixe le montant de la valeur moyenne du quota prévue au III de l'article L. 229-13 du code de l'environnement pour l'année 2018 afin de calculer l'amende due par les établissements de santé exclus du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ayant dépassé le plafond autorisé d'émission de gaz à effet de serre au titre de l'année 2018. Ce montant est égal à 15,96 € par tonne d'équivalent dioxyde de carbone.</li> </ul>		

<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 02 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0009 du 11 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Exploitants soumis aux quotas d'émission de GES	
<b>Contenu de la modification</b>	<p>La modification de l'annexe I relatif aux installations qui produisent exclusivement de l'électricité et ne reçoivent aucun quota gratuit vise notamment à ajouter une installation et à intégrer des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations.</p> <p>Aussi, l'annexe II relatif aux installations bénéficiant de quotas gratuits est modifié afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;</li> <li>- intégrer quatre installations nouvelles entrantes et attribuer l'allocation de quotas gratuits pour des nouveaux entrants ;</li> <li>- supprimer une installation dont la puissance des installations de combustion est passée à 20 MW ou en dessous ;</li> <li>- prévoir des quotas réduits pour des installations ayant connu une réduction significative de capacité ;</li> <li>- prévoir des quotas diminués pour une installation en cessation partielle ;</li> <li>- corriger la dénomination d'un exploitant, l'année de cessation d'une installation et l'allocation d'une autre installation ;</li> <li>- prévoir des quotas augmentés pour une installation ayant connu une augmentation significative de capacité.</li> </ul>	


## 1.3 Eau

### Agence de l'Eau

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Article R213-48-13 - Redevance pour pollutions diffuses</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Activité assujettie à la redevance pour pollution diffuses	
<b>Contenu de la modification</b>	<p>L'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont les deux entités fusionnées au sein de l'office.</p> <p>Ainsi, à l'article R213-48-13, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité ».</p>	


## 1.4 Bruit

### Généralités sur le bruit


<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles L571-6 à L571-8 - Activités bruyantes</b> 
<b>Texte modificateur</b>	Ordonnance 2020-71 du 29 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0026 du 31 janvier 2020)
<b>Champ d'application</b>	Activités bruyantes, non ICPE, exercées dans les entreprises, les établissements, centres d'activités ou installations publiques ou privées établis à titre permanent ou temporaire
<b>Contenu de la modification</b>	A l'article L. 571-8, les mots : « L. 111-11, L. 111-11-1 et L. 111-11-2 du code de la construction et de l'habitation » sont remplacés par les mots : « aux bâtiments d'habitation, aux ouvrages et locaux autres que d'habitation et aux travaux mentionnés à l'article L. 154-3 du code de la construction et de l'habitation, qui sont soumis à une réglementation acoustique en application de ce code, ».

## 1.5 Produits et écoconception



### Certification produits phytosanitaires

<b>Texte modifié</b>	<b>Code rural et de la pêche maritime - Articles R254-31 à R254-39 - Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques</b> 
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)
<b>Champ d'application</b>	Distributeurs de produits phytopharmaceutiques à usage agricole ; personnes exerçant une activité de conseil aux agriculteurs
<b>Contenu de la modification</b>	Au II de l'article R. 254-32, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité »

### Produits biocides


<b>Texte abrogé</b>	<b>Arrêté du 14 juin 2010 pris en application de l'article 7 du décret n° 2009-1685 du 30 décembre 2009 fixant les conditions d'utilisation des fumigants à base d'acide cyanhydrique comme produits mentionnés à l'article L. 522-1 du code de l'environnement</b> 
<b>Texte d'abrogation</b>	Arrêté du 05 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0010 du 12 janvier 2020)
<b>Date d'abrogation</b>	13/01/2020

### Produits phytosanitaires

<b>Note de service du 17 janvier 2020 - Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette note de service fixe la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L. 253-5 et L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime</li> </ul>	
<b>Texte abrogé</b>	<b>Note de service du 11 décembre 2019 - Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime</b> 
<b>Texte d'abrogation</b>	Note de service du 17 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)
<b>Date d'abrogation</b>	24/01/2020


## 1.6 Risques


### Canalisations

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles L555-1 à L555-30 - Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Ordonnance 2020-7 du 06 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0005 du 07 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	
<b>Contenu de la modification</b>	Au II de l'article L. 555-6, les mots : « de nature à entraîner la divulgation de secrets » sont remplacés par les mots : « soumis à des règles de protection du secret ».	

## 1.7 Généralités


### Autorisation environnementale


<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles R181-1 à R181-56 - Procédures administratives - Autorisation environnementale</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Entreprises et porteurs de projets soumis à autorisation au titre de la législation sur l'eau ou de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement	
<b>Contenu de la modification</b>	Au 6° de l'article D. 181-34, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité ».	

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement - Articles L181-1 à L181-31 - Procédures administratives - Autorisation environnementale</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Ordonnance 2020-7 du 06 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0005 du 07 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au I de l'article L. 214-3 et ICPE mentionnées à l'article L. 512-1	
<b>Contenu de la modification</b>	<p>Au 8° du I de l'article L181-2, les mots : « couverte en tout ou partie par le secret de la défense nationale ou nécessitant l'emploi d'informations couvertes par ce même secret » sont remplacés par les mots : « soumise à des règles de protection du secret de la défense nationale ou nécessitant l'emploi d'informations soumises à de telles règles ».</p> <p>Aussi, l'article L. 181-31 est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. L. 181-31. - I. - Par dérogation aux dispositions du chapitre III du titre II du présent livre, la phase d'enquête publique prévue par l'article L. 181-9 pour les projets relevant des articles L. 217-2 et L. 217-3 ou de l'article L. 517-1 est régie par les dispositions du présent article.</p> <p>« La procédure d'enquête publique prévue par l'article L. 181-9 est dirigée par le préfet à l'initiative du ministre de la défense.</p> <p>« A la demande du ministre, le préfet disjoint du dossier de l'enquête et des consultations les éléments soumis à des règles de protection du secret de la défense nationale ou ceux nécessaires à la sauvegarde des intérêts de la défense nationale.</p> <p>« Le rapport d'enquête publique, ainsi que les avis recueillis, sont transmis par le préfet au ministre de la défense.</p> <p>« II. - Pour l'application du présent chapitre, les opérations ayant reçu la qualification d'opération sensible intéressant la défense nationale en application de l'article L. 2391-1 du code de la défense sont dispensées d'enquête publique. ».</p>	


## 1.8 Territoires et espaces naturels


### Espace littoral et maritime

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement – Articles R334-27 à R334-38 – Parcs naturels marins</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc naturel marin	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article R. 334-38 est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. R. 334-38. - L'Office français de la biodiversité attribue les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de celles des actions du programme d'actions du parc naturel marin qui relèvent de sa compétence. Ces moyens sont individualisés dans la comptabilité de l'office. « Les sommes ainsi allouées par l'office peuvent être abondées par toute collectivité territoriale, organisme ou personne souhaitant soutenir l'action d'un parc naturel marin. ».	


<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	
<b>Contenu de la modification</b>	A l'article 7, les mots : « Agence française pour la biodiversité en application de l'article R. 334-17 du même code et à l'approbation du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en application de l'article R. 334-8 du même code » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité et à l'approbation de son conseil d'administration ».	







### Espaces particuliers

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement – Articles R422-82 à R422-94-1 – Réserves de chasse et de faune sauvage</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Réserve de chasse et de faune sauvage	
<b>Contenu de la modification</b>	Le premier alinéa du I de l'article R. 422-94 est remplacé par les dispositions suivantes : « La gestion des réserves nationales de chasse et de faune sauvage est confiée par arrêté du ministre chargé de la chasse à l'Office français de la biodiversité ou à tout autre établissement public après l'accord du conseil d'administration de l'Office sur la base d'un programme ayant notamment pour objet : ».	

<b>Texte modifié</b>	<b>Code de l'environnement – Articles R436-69 à R436-79 – Réserves et interdictions permanentes de pêche</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Réserves de pêche permanentes et temporaires	
<b>Contenu de la modification</b>	A l'article R. 436-73, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité ».	







### Faune, flore et habitat


<b>Arrêté du 28 novembre 2019 portant désignation du site Natura 2000 Lac Léman (zone spéciale de conservation)</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JORF 0009 du 11 janvier 2020	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet arrêté porte sur la désignation du site Natura 2000 Lac Léman (zone spéciale de conservation).</li> </ul>		






<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 29 décembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental (zone spéciale de conservation)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 28 novembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0009 du 11 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Pelouses à orchidées et lisières du Vercors occidental	
<b>Contenu de la modification</b>	Les cartes et la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages sont modifiées.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 17 mai 2016 portant désignation du site Natura 2000 Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud (zone spéciale de conservation)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 28 novembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0013 du 16 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Pays de Bray - Cuestas Nord et Sud	
<b>Contenu de la modification</b>	Les cartes et la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages sont modifiées.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 17 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Tuffières du Vercors</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 28 novembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0013 du 16 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Tuffières du Vercors	
<b>Contenu de la modification</b>	Les cartes et la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages sont modifiées.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 05 novembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Rivières de Rompon-Ouvèze-Payre (zone spéciale de conservation)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 28 novembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0014 du 17 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Rivières de Rompon-Ouvèze-Payre	
<b>Contenu de la modification</b>	Les cartes et la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages sont modifiées.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0014 du 17 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 20 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Massif de Fontainebleau (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0014 du 17 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Massif de Fontainebleau	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	


<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 26 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 sites de Seine-Saint-Denis (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0014 du 17 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 sites de Seine-Saint-Denis	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Côte de Granit Rose - Sept Iles (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Côte de Granit Rose - Sept Iles	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 30 juillet 2004 portant désignation du site Natura 2000 Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Cap Sizun (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Cap Sizun	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Baie d'Audierne (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Baie d'Audierne	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	




<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Archipel de Glénan (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Archipel de Glénan	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Tregor Goëlo (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Tregor Goëlo	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Rade de Brest : Baie de Daoulas, Anse de Poulmic (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Rade de Brest : Baie de Daoulas, Anse de Poulmic	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Ouessant-Molène (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Ouessant-Molène	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Baie de Morlaix (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Baie de Morlaix	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Baie de Vilaine (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Baie de Vilaine	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	


<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Golfe du Morbihan (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Golfe du Morbihan	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Rivière de Pénerf (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Rivière de Pénerf	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 30 juillet 2004 portant désignation du site Natura 2000 Baie de Quiberon (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Baie de Quiberon	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 1er février 2005 portant désignation du site Natura 2000 Rade de Lorient (zone de protection spéciale) ;</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Rade de Lorient	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Cap d'Erquy-Cap Fréhel (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Cap d'Erquy-Cap Fréhel	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 03 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 Baie de Goulven (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Baie de Goulven	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	


<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 07 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 Camaret (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Camaret	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 07 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Rivières de Pont-l'Abbé et de l'Odet	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Roches de Penmarc'h (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Roches de Penmarc'h	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Dunes et côtes de Trévignon (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Dunes et côtes de Trévignon	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	
<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 31 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Iles Houat-Hoëdic (zone de protection spéciale)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 10 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0021 du 25 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Site Natura 2000 Iles Houat-Hoëdic	
<b>Contenu de la modification</b>	La liste des espèces d'oiseaux annexée au présent arrêté est modifiée.	


<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 06 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0025 du 30 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Espèces de faune et de flore sauvages protégées	
<b>Contenu de la modification</b>	<p>Compte tenu de la procédure nouvelle d'autorisation environnementale, le I de l'article 3, qui détermine les cas dans lesquels la décision d'autorisation ou de refus de dérogation est prise après avis du CNPN, est modifié de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 1° est remplacé par les dispositions suivantes : « 1° Demandes de dérogation lorsque, parmi les espèces qu'elles concernent, figurent une ou plusieurs espèces mentionnées à l'article R. 411-8-1 ou à l'article R. 411-13-1 » ;</li> <li>- Le 2° est supprimé ;</li> <li>- Les 3°, 4° et 5° deviennent respectivement les 2°, 3° et 4° ;</li> <li>- Au dernier alinéa, les références : « 2°, 4° et 5° » sont remplacées par les références : « 3° et 4° ».</li> </ul> <p>Par ailleurs, le II est modifié en précisant que : « Le préfet peut toutefois solliciter l'avis du Conseil national de la protection de la nature en lieu et place de celui du conseil scientifique régional du patrimoine naturel « lorsqu'il estime, à titre exceptionnel, que la complexité et l'importance des enjeux du dossier le justifient ».</p>	


### Parcs et réserves naturels


<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national de Port-cros	
<b>Contenu de la modification</b>	Au c du 3° du I de l'article 24, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité ».	


<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national des Calanques	
<b>Contenu de la modification</b>	Au c du 3° du I, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité »	


<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2013-1123 du 04 décembre 2013 portant création de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Particuliers, collectivités, associations et professionnels	
<b>Contenu de la modification</b>	Au V de l'article 12, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité »	

<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc national de forêts	
<b>Contenu de la modification</b>	Au c du 3° du I de l'article 23, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité ».	


<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2011-1041 du 31 août 2011 portant création de la réserve naturelle de la casse de la Belle Henriette</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Particuliers, collectivités, associations et professionnels	
<b>Contenu de la modification</b>	Au III de l'article 9, les mots : « Office national de la chasse et de la faune sauvage » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité ».	

<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2017-784 du 05 mai 2017 portant création du parc naturel marin de Martinique</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Territoires et espaces naturels	
<b>Contenu de la modification</b>	A l'article 8, les mots : « Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité » et les mots : « du b) du 3° de l'article R. 131-28-7 et » sont supprimés.	

<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2014-588 du 05 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc naturel marin du bassin d'Arcachon	
<b>Contenu de la modification</b>	A l'article 7, les mots : « Agence française pour la biodiversité et à l'approbation de son conseil d'administration en application des articles R. 334-8 et R. 334-17 du même code » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité et à l'approbation de son conseil d'administration ».	

<b>Texte modifié</b>	<b>Décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Décret 2019-1580 du 31 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	
<b>Contenu de la modification</b>	L'article 9, les mots : « Agence française pour la biodiversité et à l'approbation de son conseil d'administration en application des articles R. 334-8 et R. 334-17 du même code » sont remplacés par les mots : « Office français de la biodiversité et à l'approbation de son conseil d'administration ».	


## Protection du cadre de vie

<b>Texte modifié</b>	<b>Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Arrêté du 24 décembre 2019 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JORF 0001 du 01 janvier 2020)	
<b>Champ d'application</b>	Installations lumineuses et équipements dont elles peuvent être constituées	
<b>Contenu de la modification</b>	Le 1 du II de l'article 3 est modifié par l'ajout des nouvelles dispositions afin d'apporter des précisions sur des points restés obscurs. Ainsi, il est précisé que : « Sont exemptés de seuil pour leur valeur nominale de proportion de lumière émise, jusqu'au 31 décembre 2023, les luminaires vérifiant l'une des conditions suivantes : - le luminaire est présent à son emplacement depuis 1945 ; - le luminaire reproduit un modèle présent avant 1945 et a été reconstitué à partir d'archives mentionnées au livre II du code du patrimoine ; - le luminaire est protégé au titre des monuments historiques ou par le règlement d'un site patrimonial remarquable mentionnés au livre VI du code du patrimoine ou est intégré à un immeuble ou à un ensemble immobilier protégé à l'un de ces titres ou en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme ; - le luminaire est intégré à un immeuble ou à un ensemble immobilier ayant reçu le label mentionné à l'article L. 650-1 du code du patrimoine. ».	

## 2 REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE


### 2.1 Air

#### Gaz à effet de serre (GES)

<b>Texte modifié</b>	<b>Règlement 2018/2067 du 19 décembre 2018 concernant la vérification des données et l'accréditation des vérificateurs conformément à la directive 2003/87/CE</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Rectificatif du 15 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 15 janvier 2020 L9/75)	
<b>Champ d'application</b>	Vérification des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre et aux tonnes-kilomètres générées à partir du 1er janvier 2019	
<b>Contenu de la modification</b>	Aux points 1) b) et 2) b) i) de l'article 32, les mots « de mesure fiscale » sont remplacés par les mots « de comptage transactionnel » et les mots « des compteurs fiscaux » par « des compteurs transactionnels ».	


### 2.2 Déchets

#### DEEE


<b>Texte modifié</b>	<b>Décision 2019/2193 du 17 décembre 2019 établissant des règles pour le calcul, la vérification et la déclaration des données ainsi que des formats de données aux fins de la directive 2012/19 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Rectificatif du 15 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 15 janvier 2020 L9/73)	
<b>Champ d'application</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	
<b>Contenu de la modification</b>	Le tableau 1 de l'annexe II est modifié afin de réduire les espaces inutiles entre les mots du paragraphe justifié et d'améliorer ainsi la lisibilité.	


### 2.3 Produits et écoconception




#### Produits biocides

<b>Décision 2020/27 du 13 janvier 2020 reportant la date d'expiration de l'approbation du propiconazole en vue de son utilisation dans les produits biocides du type 8</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JOUE du 14 janvier 2020 L8/39	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette décision annonce le report de la date d'expiration de l'approbation du propiconazole en vue de son utilisation dans les produits biocides du type 8 au 31/03/2021.</li> </ul>		

#### Produits phytosanitaires

<b>Texte modifié</b>	<b>Règlement 540/2011 du 25 mai 2011 portant application du règlement 1107/2009, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées</b>	
<b>Texte modificateur</b>	Règlement 2020/17 du 10 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 13 janvier 2020 L7/11) Règlement 2020/18 du 10 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 13 janvier 2020 L7/14) Règlement 2020/23 du 13 janvier 2020 ( <a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 14 janvier 2020 L8/8)	
<b>Champ d'application</b>	Substances actives composant les produits phytopharmaceutiques	
<b>Contenu de la modification</b>	Ces règlements de non-renouvellement de l'approbation de substances actives et de substances de base concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques cités ci- après modifient la liste annexée au règlement 540/2011.	

<b>Règlement 2020/17 du 10 janvier 2020 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «chlorpyriphos-méthyl», conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011</b>	<a href="#">Lien vers le texte</a> JOUE du 13 janvier 2020 L7/11	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ce règlement n'approuve pas le «chlorpyriphos-méthyl» en tant que substance de base.</li> </ul>		

<p><b>Règlement 2020/18 du 10 janvier 2020 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «chlorpyrifos», conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce règlement n'approuve pas le «chlorpyrifos» en tant que substance de base.</li> </ul>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a></p> <p>JOUE du 13 janvier 2020 L7/14</p>	
<p><b>Règlement 2020/23 du 13 janvier 2020 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «thiaclopride», conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce règlement n'approuve pas le «thiaclopride» en tant que substance de base.</li> </ul>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a></p> <p>JOUE du 14 janvier 2020 L8/8</p>	
<p><b>Règlement 2020/29 du 14 janvier 2020 portant non-approbation des tanins de sarments de Vitis vinifera en tant que substance de base conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce règlement n'approuve pas des tanins de sarments de Vitis vinifera en tant que substance de base.</li> </ul>	<p><a href="#">Lien vers le texte</a></p> <p>JOUE du 15 janvier 2020 L9/1</p>	
<p><b>Texte modifié</b></p>	<p><b>Règlement 844/2012 du 18 septembre 2012 établissant les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de renouvellement des substances actives, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques</b></p>	
<p><b>Texte modificateur</b></p>	<p>Règlement 2020/103 du 17 janvier 2020 (<a href="#">Lien vers le texte</a> - JOUE du 24 janvier 2020 L19/1)</p>	
<p><b>Champ d'application</b></p>	<p>Metteurs sur le marché de produits phytopharmaceutiques</p>	
<p><b>Contenu de la modification</b></p>	<p>La procédure de demande de renouvellement d'approbation des substances actives de produits phytopharmaceutiques est modifiée. Ainsi, un nouveau paragraphe est ajouté à l'article 11 pour préciser que : « l'État membre rapporteur soumet, au plus tard au moment de la présentation du projet de rapport d'évaluation du renouvellement, une proposition à l'Agence européenne des produits chimiques pour obtenir un avis sur une classification harmonisée de la substance active au moins pour les classes de danger suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- explosibles,</li> <li>- toxicité aiguë,</li> <li>- corrosion cutanée/irritation cutanée,</li> <li>- lésions oculaires graves/irritation oculaire,</li> <li>- sensibilisation respiratoire ou cutanée,</li> <li>- mutagénicité sur les cellules germinales,</li> <li>- cancérogénicité,</li> <li>- toxicité pour la reproduction,</li> <li>- toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique,</li> <li>- toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée,</li> <li>- dangers pour le milieu aquatique.</li> </ul> <p>Aussi, le premier paragraphe de l'article 12 est remplacé par les dispositions suivantes : «1. L'Autorité vérifie si le projet de rapport d'évaluation du renouvellement reçu de l'État membre rapporteur contient toutes les informations pertinentes selon le format convenu et le communique au demandeur et aux autres États membres au plus tard trois mois après sa réception.». Par conséquent, les demandeurs disposent de 3 mois de moins pour présenter les dossiers de renouvellement et les dossiers complémentaires.</p> <p>Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux procédures de renouvellement des substances actives dont la période d'approbation expire le 13 mai 2023 ou après cette date. Toutefois, elles ne s'appliquent pas aux procédures de renouvellement des substances actives qui ont déjà fait l'objet de dossiers supplémentaires avant le 17 janvier 2020.</p>	

## 3 PROJETS DE REGLEMENTATION/LEGISLATION

### 3.1 ICPE

IED - IPPC

**Projet d'arrêté ministériel du 13 janvier 2020 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations classées du secteur de l'agroalimentaire relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3642, 3643 ou 3710 (pour lesquelles la charge polluante principale provient d'installations relevant des rubriques 3642 ou 3643) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

- Ce projet d'arrêté vise à faire appliquer aux installations classées du secteur de l'agroalimentaire relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3642, 3643 ou 3710 les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) pour ce secteur, telles que décrites dans la décision d'exécution (UE) 2019/2031 et reprises dans l'arrêté.

[Lien vers le texte](#)

Ministère de la Transition  
écologique et solidaire



### 3.2 Air

Gaz à effet de serre (GES)

**Projet de décret du 20 janvier 2020 relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone**

- Ce projet de décret vise à définir la stratégie nationale bas-carbone, réviser les budgets carbone pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028 et fixer un quatrième budget carbone pour la période 2029-2033.

[Lien vers le texte](#)

Ministère de la Transition  
écologique et solidaire

